



MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide d'accompagnement

Politiques fédérales de prévention du dopage et des conduites dopantes

#TousConcernés

LE SPORT
RIEN #DOPAGE
D'AUTRE HORS JEU

SOMMAIRE

INTRODUCTION DE ROXANA MARACINEANU	3
ÉDITORIAL DU PROFESSEUR PHILIPPE-JEAN PARQUET	4
ÉDITORIAL DE DOMINIQUE LAURENT	6
Comment ce guide est-il élaboré ?	7
Préconisation préalable	7
MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE FÉDÉRALE À L'HORIZON 2024	8
État des lieux	8
Objectifs de la politique fédérale	10
Construction des actions	11
Financement des actions	12
Tableau de présentation de la politique fédérale de prévention du dopage	13
ANNEXE 1 : EXEMPLES D'OBJECTIFS ET ACTIONS	15

INTRODUCTION DE ROXANA MARACINEANU



Roxana Maracineanu

Ministre déléguée
chargée des Sports

La défense des valeurs du sport et la prévention de toutes les formes de dérives qui le touchent constituent pour moi une priorité. En effet, je suis persuadée que la promotion de l'esprit sportif est un élément d'attractivité qui permettra le développement de la pratique au sein de la population et contribuera notamment à organiser des Jeux Olympiques et Paralympiques exemplaires en 2024.

Le Plan national de prévention du dopage et des conduites dopantes 2020-2024 s'inscrit pleinement dans cette démarche et vise à la préservation de la sincérité des résultats sportifs et de la crédibilité du sport de compétition.

Je suis convaincue que l'arme la plus efficace pour lutter contre le dopage est la prévention. D'ailleurs, au niveau international, la lutte contre le dopage s'appuie de plus en plus sur la prévention et l'éducation, comme en atteste la mise en place d'un standard dans ce domaine par l'Agence mondiale antidopage (AMA) destiné à l'ensemble des organisations nationales antidopage.

Ce plan ne sera cependant efficace que si l'ensemble des acteurs du sport se mobilise, se l'approprie et le relaie dans les territoires, jusque dans les clubs. Pour cela, il est nécessaire que chaque fédération formalise une politique fédérale de prévention du dopage.

Cette orientation ministérielle intervient à la suite de la suppression de la compétence disciplinaire des fédérations qui favorise le recentrage sur les questions de prévention avec la mobilisation de tous les acteurs de la prévention du dopage en France.

Je souhaite accompagner la formalisation de ces politiques fédérales et j'ai demandé à mes services de vous apporter un appui tout au long de ce travail de conception et de mise en œuvre.

ÉDITORIAL DU PROFESSEUR PHILIPPE-JEAN PARQUET



**Professeur
Philippe-Jean Parquet**
Conseiller scientifique
de la ministre

Dans le cadre de l'enquête que j'ai menée sur les actions fédérales de prévention, j'ai pu prendre la mesure de l'hétérogénéité des approches de la prévention du dopage. Il me semble pourtant essentiel de faire cohabiter l'ensemble de ces approches (éthique, réglementaire et législative, sanitaire...) dans le cadre d'une culture commune permettant de donner une cohérence à une politique nationale efficace.

Le dopage consiste à utiliser intentionnellement des produits et des méthodes susceptibles de modifier les compétences psycho-physiologiques permettant d'améliorer les performances.

Le dopage et les conduites dopantes sont des conduites humaines qui peuvent légitimement faire l'objet d'une politique de prévention. Le dopage concerne les sportifs licenciés, les conduites dopantes concernent l'ensemble de la population utilisant les mêmes méthodes et produits.

La prévention a pour but de rendre les personnes et les institutions capables de faire des choix éclairés. Pour cela, informer n'est pas suffisant. Il est nécessaire d'aider les pratiquants sportifs dans leur décision de ne pas recourir au dopage. Une politique de prévention ne se résume pas à la lutte contre le dopage.

Une politique de prévention doit ainsi porter à la fois sur le dopage comme conduite humaine et sur ses déterminants. Elle doit aider les pratiquants sportifs de tout niveau à repousser l'offre de produits dopants et à choisir des pratiques sportives éthiques, saines et en accord avec les lois et réglementations acceptées internationalement.

De par leur proximité avec les licenciés, les fédérations sont des acteurs incontournables d'une politique de prévention efficace et doivent s'y engager à leur niveau de façon rigoureuse en s'assurant de l'implication de l'ensemble des parties-prenantes. Ainsi, un document

écrit par la présidence de la fédération doit fixer les objectifs et les moyens mis à disposition. Des personnes doivent être désignées pour porter cette politique en s'assurant de leurs compétences en prévention ou en leur permettant de les acquérir. Les objectifs principaux fixés doivent être cohérents avec le plan national de prévention. La fédération les décomposera en objectifs secondaires opérationnels adaptés à la diversité des sportifs, à la nature du sport pratiqué et au niveau de pratique.

Au cours de mon enquête, j'ai pu constater la réelle inquiétude provoquée par la perspective de la mise en place d'une politique fédérale de prévention au regard des moyens disponibles pour sa réalisation. À cet égard, il me semble nécessaire que ces politiques puissent se mettre en place grâce à des partenaires extérieurs compétents en prévention.

Le ministère des Sports, notamment, doit appuyer les fédérations quant à la méthodologie et organiser des formations spécifiques en prévention. À cet égard, cette politique de prévention peut se mettre en place grâce à des partenaires extérieurs compétents en prévention, mais une fédération ne peut en aucun cas se décharger complètement sur une structure ou une institution extérieure quelque soient leurs qualités.

ÉDITORIAL DE DOMINIQUE LAURENT



Dominique Laurent
Présidente de l'Agence
française de lutte
contre le dopage

Promouvoir un sport propre et développer les compétences des sportifs, de leur personnel d'encadrement et plus largement de la communauté sportive en matière d'éducation antidopage représentent des axes majeurs pour l'AFLD (Agence française de lutte contre le dopage).

La mise en place de politiques fédérales de prévention du dopage est à cet égard un signal très positif de l'engagement du ministère chargé des Sports et des fédérations sportives à la cause du sport sans dopage. Elle témoigne également de la responsabilité accrue des fédérations nationales en vertu du Code mondial antidopage et du nouveau Standard international pour l'éducation de l'AMA (Agence mondiale antidopage). En coordination avec le ministère chargé des Sports, leur fédération internationale et l'AFLD, il est en effet attendu des fédérations qu'elles jouent un rôle clé dans l'éducation antidopage de leurs publics, particulièrement des jeunes sportifs.

Cette mission est de taille, et je souhaite assurer aux fédérations le plein soutien de l'AFLD dans cette entreprise. Le présent guide, élaboré conjointement par les acteurs de la prévention du dopage, contribuera à l'articulation cohérente et efficace de l'ensemble des actions de prévention et d'éducation menées sur le territoire national.

Je salue la mobilisation des acteurs de la prévention du dopage qui ont participé à l'élaboration de ce guide et souhaite que nous puissions continuer de mettre en commun nos expertises et nos compétences pour protéger l'intégrité sportive et la santé des sportifs.

Comment ce guide est-il élaboré ?

Ce guide vise à accompagner l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques fédérales de prévention du dopage.

Cette politique est à l'appréciation de chaque fédération qui définira les objectifs, les actions visant à sa mise en œuvre et les modalités d'évaluation en lien avec les exigences de sa fédération internationale, elle-même liée par le Code mondial antidopage (CMA) et son Standard international pour l'éducation (SIE).

Préconisation préalable

Chaque fédération devra désigner un référent technique et, dans la mesure du possible, un référent élu « Prévention du dopage ».

L'association d'un technicien et d'un élu représente un avantage certain dans l'appropriation du plan par l'ensemble de l'organisation fédérale.

L'implication d'une commission mobilisant des compétences diverses (notamment médicales ou juridiques) est fortement souhaitée.

MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE FÉDÉRALE À L'HORIZON 2024

Le Plan national de prévention du dopage et des conduites dopantes vise à la diffusion d'une culture de la prévention du dopage qui s'inscrit dans la durée et fixe notamment comme objectifs généraux de :

1. Sensibiliser, informer, éduquer et former les sportifs.
2. Sensibiliser, informer ou former une multiplicité d'acteurs intervenant auprès des sportifs et renforcer leurs compétences.
3. Sensibiliser et informer le grand public aux enjeux de santé et d'éthique du sport.

En cohérence avec le plan national de prévention du dopage et des conduites dopantes et afin de répondre aux nouvelles exigences internationales – CMA et SIE - les fédérations mettront en place une politique fédérale qui fixera les objectifs à atteindre à l'horizon 2024 en collaboration avec l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) et la direction des sports.

La mise en place d'une politique fédérale permettra à chaque fédération de **mobiliser progressivement ses publics cibles : les sportifs (SHN, licenciés) et leur personnel d'encadrement, les entraîneurs, le personnel médical et paramédical, les éducateurs, les élus, les officiels (juges, arbitres...), ainsi que leur entourage.**

La politique fédérale sera déclinée, chaque année, en quelques actions prioritaires qui participeront à l'atteinte des objectifs fixés pour 2024.

État des lieux

Un état des lieux de la singularité de la fédération au regard de la problématique du dopage ainsi que le répertoire des actions de prévention engagées apparaissent comme un préalable indispensable à la définition d'objectifs.

Quelques questions peuvent aider à réaliser cette analyse préalable. En voici quelques-unes, qui peuvent permettre de faire apparaître les spécificités de la fédération :

Niveau d'appropriation de la question du dopage au sein de la fédération

- Existe-t-il une politique fédérale de prévention du dopage formalisée par écrit ?
- Quels sont les facteurs de risques liés aux disciplines de la fédération ?
- Comment le dopage est-il considéré au sein de la fédération : un problème potentiel pour la santé des licenciés ? Un problème éthique (triche, iniquité) ?

Politiques fédérales de prévention du dopage et des conduites dopantes

Guide d'accompagnement

- Est-ce que des licenciés au sein de la fédération ont déjà été sanctionnés pour une violation des règles antidopage ?
- Y-a-t-il eu des répercussions sur l'image de la discipline, de la fédération ?
- Une personne a-t-elle été désignée pour organiser la coordination des actions sur ce sujet ?
- La prévention mise en place s'adresse-t-elle aujourd'hui à tous les licenciés comme le prévoit le Code du Sport ?

Particularités de la fédération, disciplines, sportifs

- Caractéristiques du public de compétiteurs ?
- Sport olympique et paralympique, sport de haut-niveau ?
- Nombre de sportifs inscrits dans les groupes cibles (AFLD et FI) ?
- Nombre de sportifs de haut niveau ?
- Nombre de sportifs listés ?
- Nombre de sportifs accueillis dans des structures du plan de performance fédéral ?
- Existe-t-il des regroupements annuels de ces sportifs ?
- Existe-t-il une ligue professionnelle (nombre de sportifs concernés) ?

Actions de sensibilisation et de formation

- La prévention du dopage est-elle abordée à l'occasion de regroupements de sportifs ?
- Quels sont les acteurs actuellement impliqués pour former ou sensibiliser ?
- Avons-nous mis en place des modules spécifiques de formation à la prévention du dopage pour nos éducateurs (CQP, BF et DE) ?
- Notre fédération s'appuie-t-elle sur le réseau des Antennes Médicales de Prévention du Dopage (AMPD) ?
- Notre fédération s'appuie-t-elle sur l'AFLD ?
- Sur d'autres réseaux ?
- Quels sont les publics actuellement visés par des actions : sportifs de haut niveau, groupe cible, sportifs du PPF, sportifs professionnels, sportifs compétiteurs, sportifs de loisirs, jeunes, entraîneurs, arbitres, dirigeants, environnement familial du sportif ?

Communication, initiatives fédérales

- Savons-nous suffisamment valoriser les bonnes pratiques comme alternatives aux conduites dopantes (nutrition adaptée, hygiène de vie, principes d'entraînement, etc.) ?
- Relayons-nous suffisamment les outils actuellement disponibles auprès de nos sportifs, tels que la formation ouverte à distance (FOAD) développée en collaboration avec l'INSEP, les modules de formation ADeL, de l'Agence mondiale antidopage (AMA) ou toute autre ressource disponible sur les sites institutionnels du ministère chargé des sports et de l'ALFD ?
- Quelle communication fédérale est déployée au service de la prévention du dopage : relais d'information (tracts, campagnes ministérielles), espace dédié sur le site internet fédéral, stand sur des manifestations sportives, outils de formation, campagnes fédérales... ?
- Notre fédération impose-t-elle aux sportifs contrôlés positifs l'entretien légal auprès d'une AMPD avant la restitution de licence ?
- Quelles actions notables ont déjà été réalisées ?
-

Objectifs de la politique fédérale

Sur la base de l'état des lieux et en déclinaison du Plan national de prévention du dopage et des conduites dopantes, chaque fédération définira les publics cibles de sa politique fédérale et les objectifs généraux les concernant.

Exemples d'objectifs généraux issus du Plan national qui peuvent être complétés par des objectifs singuliers :

1. **Sensibiliser, informer et former les sportifs licenciés** représentent naturellement le principal enjeu pour l'ensemble des organisations encadrant ces sportifs.
 - La culture, la singularité des fédérations, le type de sportifs pratiquant amènera à gérer cet enjeu en l'abordant plus ou moins sous les angles :
 - Éthique
 - Santé
 - Réglementaire
 - La priorisation des actions engagées sera également liée à la politique générale de la Fédération et la prise en compte des différents publics de licenciés (sportifs de haut-niveau ou professionnels, compétiteurs et pratiquants)
2. **Sensibiliser, informer ou former une multiplicité d'acteurs (personnels médical et paramédical, cadres techniques, instances politiques, dirigeants de clubs...)** intervenant auprès des sportifs est un corollaire à l'enjeu 1 mais un objectif général pour les

Politiques fédérales de prévention du dopage et des conduites dopantes

Guide d'accompagnement

fédérations qui doivent respecter à minima le Code du Sport où tous les licenciés, y compris les dirigeants et les éducateurs, doivent être formés à la problématique du dopage dans une logique minimale de responsabilité de la santé des licenciés.

3. Un ou plusieurs objectifs singuliers peuvent être proposés pour répondre à des particularités de la fédération :
 - Développer en interne des actions de recherche et de veille ;
 - Concevoir et promouvoir des bonnes pratiques en alternative au recours au dopage ;
 - Accompagner les sportifs listés, et notamment en cas de sanction ;
 - Mobiliser l'élite de la discipline pour promouvoir un sport sans dopage auprès des jeunes générations de sportifs ;
 - Etc.

Un argumentaire viendra étayer les choix de la fédération.

Construction des actions

Les actions proposées pour remplir les objectifs de la politique fédérale devront être recensées dans un plan annuel et témoigner de l'engagement de la fédération au service de la défense d'un sport sans dopage.

Vous pourrez vous appuyer, dans la réalisation de ces actions, sur les agents et dispositifs du ministère chargé des Sports, dont les personnels des délégations régionales académiques Jeunesse, Engagement, Sport en charge des questions de prévention et de lutte contre le dopage, ainsi que les personnels des antennes médicales de prévention du dopage et les « éducateurs antidopage » formés et certifiés par l'AFLD.

De même, vous pourrez mobiliser les outils existants et vous assurer de leur valorisation. Ainsi que développer vos propres outils (supports de formation, tracts, affiches, quizz, e-learning, vidéos...) avec le soutien des agents du ministère chargé des sports et de l'AFLD.

Il pourra aussi s'agir de décliner des outils propres à chaque fédération.

Des actions de communication et de formation pourront venir enrichir le plan d'actions.

Par ailleurs, quatre actions concourant à la réalisation des objectifs du Plan national ministériel feront l'objet d'une attention toute particulière par les fédérations concernées :

- les actions réalisées au profit des sportifs du groupe cible ;
- les actions réalisées au profit des sportifs du plan de performance fédéral (PPF) ;
- les interventions réalisées à l'occasion d'une manifestation sportive à des fins de sensibilisation des licenciés ;
- l'actualisation régulière d'une page du site internet de la fédération dédiée à la prévention du dopage.

Politiques fédérales de prévention du dopage et des conduites dopantes

Guide d'accompagnement

D'année en année, le programme d'actions sera progressivement étoffé afin de toucher tous les publics ciblés par la politique fédérale.

Chaque action devra préciser :

- les modalités de l'action (nature, échéance, date, lieu) ;
- le contenu ;
- les moyens humains et financiers (ressources internes, externes, partenariat, déclinaison territoriale, budget...);
- l'évaluation de l'action (personnes touchées...).

Une communication régulière (politique / évaluation / actions) avec le ministère des Sports permettra d'établir un suivi de la déclinaison du plan national au niveau des fédérations sportives.

Financement des actions

Il est de la responsabilité de chacune des fédérations de promouvoir un sport sans dopage au service de la santé de ses sportifs, de la crédibilité de la performance sportive et de l'éthique du sport.

Certaines actions pourront faire l'objet de financements par l'Agence nationale du Sport dans le cadre de la convention annuelle d'objectifs.

Des actions notables visant à être diffusées à un public large pourront être soutenues par le ministère des Sports.

Tableau de présentation de la politique fédérale de prévention du dopage

POLITIQUE FÉDÉRALE DE PRÉVENTION DU DOPAGE (ÉVALUATION / OBJECTIFS / ACTIONS) PROJET 2024 – ACTIONS 2021			
Fédération :			
Réfèrent technique :			
Coordonnées :			
ÉVALUATION 2020 - Indicateurs nationaux			
Sportifs	Effectif 2019	Sportifs formés en 2020	Cible
Groupe cible	Sportifs du groupe cible formés 2020 : ... (... %)	100% en 2021
Sportifs du PPF	Sportifs du PPF formés 2020 : (... %)	100% en 2024
Encadrement	Encadrants formés 2020 : (...%)	100% en 2024
ÉVALUATION 2020 - Indicateurs FÉDÉRAUX			
Indicateur	Évaluation 2020	Cible	
Action de communication et de sensibilisation envers les licenciés	Nombre de campagnes de communication et actions à l'occasion de manifestations :	Communication et animation a l'occasion de 100% des compétitions sportives nationales en 2024	
...	
État des lieux - ÉVALUATION			
Éléments d'état des lieux.			
Éléments complémentaires d'évaluation et de bilan.			

OBJECTIFS ET ACTIONS 2021					
Publics cibles	Objectif spécifique (formation, information, sensibilisation)	Modalités (type d'intervention, outils mobilisés)	Contenu (info générale, focus particulier en fonction du public)	Moyens (ressources humaines, financières, partenariats)	Indicateurs et cibles 2024
OBJECTIF GÉNÉRAL 1 : ...					
...
...
OBJECTIF GÉNÉRAL 2 : ...					
...
...
PRÉCISIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS 2021					
Un argumentaire viendra étayer les choix de la fédération.					
Les actions identifiées pourront être présentées sous la forme de fiches action plus détaillées.					

ANNEXE 1 : EXEMPLES D'OBJECTIFS ET ACTIONS

Nota : ces quelques exemples ne sont pas exhaustifs de ce qui peut être fait dans le cadre des actions fédérales et n'ont pas vocation à être mise en œuvre systématiquement.

OBJECTIFS ET ACTIONS 2020 (Exemples)					
Publics cibles	Actions (objectif spécifique)	Modalités (type d'intervention, outils mobilisés)	Contenu (info générale, focus particulier en fonction du public)	Moyens (ressources humaines, financières, partenariats)	Indicateurs et cibles 2024
OBJECTIF GENERAL 1 (en relation avec le Plan Ministériel) : sensibiliser, informer, éduquer et former les sportifs					
Groupes cible AFLD et FI	Organiser une session de formation.	Intervention préventive de l'AFLD lors d'un rassemblement équipe de France.	Substances et méthodes inscrites sur la Liste des interdictions, violations des règles antidopage, conséquences du dopage, procédures de contrôle du dopage, droits et responsabilités des sportifs et de leur personnel d'encadrement, AUT, gestion des risques liés aux compléments alimentaires, menace du dopage pour l'esprit sportif, Focus sur les exigences applicables en matière de localisation	Partenariat AFLD	100 % des sportifs des groupes cible formés
Sportifs du PPF	Accompagner les athlètes listés à l'utilisation des outils nationaux de FOAD	Atelier de sensibilisation d'une heure en CREPS / pôle et réponse à un quizz	Substances et méthodes inscrites sur la Liste des interdictions, violations des règles antidopage, conséquences du dopage, procédures de contrôle du dopage, droits et responsabilités des sportifs et de leur personnel d'encadrement, AUT, gestion des risques liés aux compléments alimentaires, menace du dopage pour l'esprit sportif	Support ministère des sports	100 % des sportifs du PPF formés
Licenciés	Organiser des interventions à l'occasion d'une manifestation sportive	Tenue d'un stand lors des championnats de France.	Menace du dopage pour l'esprit sportif et conséquences du dopage	Kit de communication pour intervenir sur les événements sportifs (banderoles, kakémono, présentoirs, brochures...)	Nombre de manifestations couvertes.
Licenciés	Sensibiliser les jeunes licenciés	Campagne d'affichage	Menace du dopage pour l'esprit sportif et conséquences du dopage	Financement par la fédération, diffusion dans tous les clubs	...

Politiques fédérales de prévention du dopage et des conduites dopantes

Guide d'accompagnement

Licenciés	Actualiser régulièrement la page du site internet de la fédération dédiée à la prévention du dopage	Substances et méthodes inscrites sur la Liste des interdictions, violations des règles antidopage, conséquences du dopage, procédures de contrôle du dopage, droits et responsabilités des sportifs et de leur personnel d'encadrement, AUT, gestion des risques liés aux compléments alimentaires, menace du dopage pour l'esprit sportif, focus sur les exigences applicables en matière de localisation... Renvoi vers les sites institutionnels partenaires (Ministère, AFLD, CNOSF, AMPD...).	Veille sur l'actualité du dopage et relai des informations des campagnes des partenaires	Une page internet dédiée sur le site fédéral.	
OBJECTIF GENERAL 2 : (En relation avec le Plan Ministériel) sensibiliser et renforcer les compétences des acteurs intervenant auprès des sportifs et renforcer leurs compétences					
Exemple : Parents des jeunes licenciés	Sensibiliser les parents de sportifs mineurs à la problématique du dopage	Campagne de mailing pour diffuser un tract disponible sur le site du ministère de sensibilisation	Menace du dopage pour l'esprit sportif et conséquences du dopage	Support Ministère des sports	Nombre de mails envoyés
...
OBJECTIF GENERAL 3 : Développer en interne des actions de recherche et de veille					
Licenciés	Concevoir et mettre en œuvre une enquête sur les consommations de compléments alimentaires sur les Juniors listés	Enquête et questionnaire	30 questions/réponses	AMPD AURA	Résultats de l'enquête
OBJECTIF GENERAL 4 : Concevoir et promouvoir de bonnes pratiques en alternative au recours au dopage.					
Licenciés minimes cadets Parents	Concevoir un livret	Distribution sur stand lors des championnats nationaux minimes/Cadets	Valoriser qualité entraînement et bonnes pratiques en termes d'hygiène de vie et de récupération	Service Communication	Nombre de livrets remis



MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité